

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Code produit : **945**

Nom du produit : **Solution mélangée pour chromatographie**

Numéro d'enregistrement REACH : Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir paragraphe 3

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée**

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25  
courriel : [info@dujardin-salleron.com](mailto:info@dujardin-salleron.com) - site : [www.dujardin-salleron.com](http://www.dujardin-salleron.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** INRS : +33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance/du mélange**

**Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)**

Liquide inflammable, catégorie 3, H226

Toxicité aiguë, catégorie 4, voie orale, H302

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H335

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H336

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Lésions oculaires graves, catégorie 1, H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Conserver à l'écart de la chaleur.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



enlevées. Continuer à rincer.

P309 + P310 EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Le mélange ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

**Nature chimique :** Solution

**3.1 Substance :** non applicable

### 3.2 Mélange

#### Composants dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)

*Nom Chimique (Concentration) :*

*Alcool butylique primaire (N butanol) (≥ 71 - < 72%)*

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
71-36-3	200-751-6	01-2119484630-38-XXXX	Liquide inflammable, catégorie 3, H226 Toxicité aiguë, catégorie 4, voie orale, H302 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H335 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H336 Irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Lésions oculaires graves, catégorie 1, H318

*Acide acétique (≥ 12,5 - < 14,5%)*

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
64-19-7	200-580-7	01-2119475328-30-XXXX	Liquide inflammable, Catégorie3, H226 Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

#### Composants non dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)

*Nom Chimique (Concentration) :*

*Bleu de bromophénol (< 0,1%)*

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
76-59-5	200-971-2	-	Substance non classée comme dangereuse

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin

En cas de contact avec la peau: rincer abondamment à l'eau. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. Consulte immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: faire boire immédiatement de l'eau (2 verres au maximum) Éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Eviter les tentatives de neutralisation  
Danger d'aspiration! Tenir les voies respiratoires libres. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures. Consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets irritants et corrosifs, Toux, détresse respiratoire, Insuffisance respiratoire, Somnolence, Vertiges, narcose, ivresse, Nausée, Vomissements, Troubles cardio-vasculaires, Troubles du système nerveux central.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre sèche.

*Moyens d'extinction inappropriés*

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu*

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

*Information supplémentaire*

Rabattre les gaz / les vapeurs / le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec le mélange. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Équipement de protection, voir section 8.

### 6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout (risque d'explosion).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex® (PREVOR). Évacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminée.

### 6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler le mélange. Dégagement de vapeur / éviter les aérosols.

*Mesures d'hygiène*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Conditions de stockage*

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien aéré. Pas de récipients en métal. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage : +15°C à +25°C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

*n-Butanol (71-36-3)*

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
VLEP	Valeur Limite Court Terme	50 ppm 150 mg/m <sup>3</sup>	Limite indicative

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL travailleurs, long terme	Effets locaux	par inhalation	310 mg/m <sup>3</sup>
DNEL consommateur, long terme	Effets locaux	par inhalation	55 mg/m <sup>3</sup>
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	par voie orale	3,125 mg/kg poids corporel

*Acide acétique (64-19-7)*

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
ECTLV	Moyenne pondérée dans le temps (TWA)	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	
VLEP	Valeur Limite Court Terme	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	Limite indicative

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL travailleurs, court terme	Effets locaux	par inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
DNEL travailleurs, long terme	Effets locaux	par inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
DNEL consommateur, court terme	Effets locaux	par inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
DNEL consommateur, long terme	Effets locaux	par inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>

#### Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

*n-Butanol (71-36-3)*

Eau douce	Sédiment d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Dégagement intermittent d'eau	Station d'épuration des eaux usées	Sol
0,082 mg/l	0,178 mg/kg	0,0082 mg/l	0,0178 mg/kg	2,25 mg/l	2476 mg/l	0,015 mg/kg

*Acide acétique (64-19-7)*

Eau douce	Sédiment d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Dégagement intermittent d'eau	Station d'épuration des eaux usées
3,058 mg/l	11,36 mg/kg	0,3058 mg/l	1,136 mg/kg	30,58 mg/l	85 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle  
Voir section 7.1.

#### Mesures de protection individuelle

*Protection des yeux/du visage*

Lunettes de sécurité à protection intégrale

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



## Protection des mains

contact total : Matière des gants : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant : 0,38 mm  
Temps de pénétration : > 480 min

contact par éclaboussures Matière des gants : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant : 0,11 mm  
Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

## Protection corporelle

Porter un vêtement de protection pour produits chimiques approprié, pourvu d'un marquage CE.

## Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : AE-(P2)

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Risque d'explosion.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide.
Couleur	jaune.
Odeur	éthanolique, légèrement piquante.
Seuil olfactif	pas d'information disponible.
pH	pas d'information disponible.
Point de fusion	pas d'information disponible.
Point d'ébullition	pas d'information disponible.
Point éclair	pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	pas d'information disponible.
Pression de vapeur	pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	pas d'information disponible..
Densité relative	pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	pas d'information disponible.
Coefficient de partage n- octanol/eau	pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	pas d'information disponible.
Température de décomposition	pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	pas d'information disponible.
Propriétés explosives	non classé parmi les explosifs. Toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Propriétés comburantes	non
9.2 Autres données	
Température d'inflammation	pas d'information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



Densité apparente :	pas d'information disponible.
Indice de réfraction	pas d'information disponible.
Constante de dissociation	pas d'information disponible.
Tension de surface	pas d'information disponible.
Constante d'Henry	pas d'information disponible.

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Les mélanges air/vapeur peuvent être explosifs en cas de chauffage intense.

### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est peu stable dans les conditions ambiantes standard et se conserve au maximum pendant un mois à température ambiante.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec :

Métaux (fer, zinc, aluminium, magnésium, acier doux), oxydants forts, permanganate de potassium, chrome(VI) oxyde.

Possibilité de réactions violentes avec :

Bases fortes, anhydrides, aldéhydes, hydroxydes alcalins, halogénures non métalliques, éthanolamine, acétaldéhyde, alcools, composés halogène-halogène, acide chlorosulfonique, mélange sulfochromique, hydroxyde de potassium, acide nitrique, agents réducteurs forts, chlorures d'acide.

### 10.4 Conditions à éviter

Chauffage

### 10.5 Matières incompatibles

Caoutchouc, métaux.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir paragraphe 5

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

*Toxicité aiguë par voie orale*

Effets corrosifs et irritants

Symptômes: Nausée, Vomissements, Danger d'aspiration en cas de vomissement, Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures.

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Toxicité aiguë par inhalation*

Effets corrosifs et irritants

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles : lésion des voies respiratoires.

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Toxicité aiguë par voie cutanée*

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Effet irritant et caustique*

*Irritation de la peau*

Le mélange provoque une irritation cutanée.

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Irritation des yeux*

Le mélange provoque une irritation oculaire.

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Sensibilisation*

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



*Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique*

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée* Aucune donnée disponible

*Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)*

*Cancérogénicité* Aucune donnée disponible

*Mutagénicité / Génotoxicité* Aucune donnée disponible

*Toxicité pour la reproduction* Aucune donnée disponible

*Tératogénicité* Aucune donnée disponible

*Danger par aspiration* Aucune donnée disponible

## 11.2 Informations supplémentaires

Autres indications toxicologiques :

En cas de résorption : troubles du système nerveux central, vertiges, ivresse, chute de tension, troubles cardio-vasculaires, détresse respiratoire, narcose.

Des lésions peuvent apparaître au niveau du foie et des reins.

Autres indications:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Composants

#### *n-Butanol (71-36-3)*

*Toxicité aiguë par voie orale*

DL50 rat : 790 mg/kg (RTECS)

*Toxicité aiguë par inhalation*

CL50 rat > 18 mg/l, 4 h (IUCLID)

LCLO homme: 0,08 mg (IUCLID)

*Toxicité aiguë par voie cutanée*

DL50 lapin : 3.400 mg/kg (RTECS)

*Effet irritant et caustique*

*Irritation de la peau*

Provoque une irritation cutanée.

Lapin, résultat : irritations (IUCLID)

*Irritation des yeux*

Provoque des lésions oculaires graves.

Lapin, résultat : fortes irritations (OCDE ligne directrice 405)

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique*

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

*Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)*

*Mutagénicité / Génotoxicité*

Test de Ames Salmonella typhimurium

Résultat: négatif (IUCLID)

#### *Acide acétique (64-19-7)*

*Toxicité aiguë par voie orale*

DL50 rat: 3.310 mg/kg (RTECS)

Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac, Nausée, Vomissements, Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissements.

*Toxicité aiguë par inhalation*

LCLO rat : 39,95 mg/l; 4 h (RTECS)

CL50 rat: 11,4 mg/l; 4 h (IUCLID)

*Toxicité aiguë par voie cutanée*

DL50 lapin: 1.060 mg/kg (IUCLID)

*Irritation de la peau*

Lapin

Résultat : Provoque des brûlures (IUCLID)

*Mutagénicité sur les cellules germinales - Génotoxicité in vitro*

Test de Ames Salmonella typhimurium

Résultat : negative (National Toxicology Program)

*Tératogénicité*

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales (IUCLID)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



## SECTION 12. Informations écologiques

### Mélange

#### 12.1 Écotoxicité

Toxicité aiguë à court terme pour le poisson  
CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour le poisson  
CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour la daphnia  
CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour la daphnia  
CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour les algues  
CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour les algues  
CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

### Composants

*n*-Butanol (71-36-3)

#### 12.1 Écotoxicité

Toxicité aiguë à court terme pour le poisson  
CL50 *Leuciscus idus* (Ide): 1.200 - 1.700 mg/l; 96 h (IUCLID)

Toxicité chronique à long terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour la daphnia  
CE50 *Daphnia magna*: 1.983 mg/l; 48 h DIN 38412

Toxicité chronique à long terme pour la daphnia

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour les algues

IC50 *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes): > 500 mg/l; 72 h (IUCLID)

Toxicité chronique à long terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité 98 %; 28 j (OCDE Ligne directrice 301E)

Facilement biodégradable.

Ratio BOD/ThBOD DBO5 33 % (IUCLID)

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: *n*-octanol/eau log Pow: 0,88 (expérimental) (bibliographie)

Une bioaccumulation n'est pas à prévoir.

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

Acide acétique (64-19-7)

Toxicité pour le poisson

CL50 *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin): 75 mg/l; 96 h (bibliographie)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



#### *Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*

EC5 E. sulcatum: 78 mg/l; 72 h neutre (concentration limite de toxicité) (bibliographie)

CE50 Daphnia magna: 47 mg/l; 24 h (bibliographie)

#### *Toxicité pour les algues*

IC5 Scenedesmus quadricauda (algues vertes): 4.000 mg/l; 16 h (concentration limite de toxicité) (bibliographie)

#### *Toxicité pour les bactéries*

EC5 Pseudomonas putida: 2.850 mg/l; 16 h neutre (concentration limite de toxicité) (bibliographie)

CE50 Photobacterium phosphoreum: 11 mg/l; 15 min Test Microtox (IUCLID)

#### *Biodégradabilité*

99 %; 30 d

OCDE Ligne directrice 301D

(HSDB)

Facilement biodégradable.

95 %; 5 d

OCDE Ligne directrice 302B Facilement éliminé de l'eau

*Demande Biochimique en Oxygène (DBO)*

880 mg/g (5 d) (bibliographie)

*Ratio BOD/ThBOD*

DBO5 76 % (IUCLID)

#### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le mélange ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

## **SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

### *Méthodes de traitement des déchets*

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

## **SECTION 14. Informations relatives au transport**

### **Transport par route (ADR/RID)**

Numéro ONU	1120
Nom d'expédition des Nations unies	BUTANOLS
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Dangereux pour l'environnement	--
Code de restriction en tunnels	D/E

### **Transport aérien (IATA)**

14.1 Numéro ONU	1120
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	BUTANOLS
14.3 Classe	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	--

### **Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU	1120
Nom d'expédition des Nations unies	BUTANOLS
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Pollution marine	--
N° EMS	F-E S-C

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Sans rapport

## **SECTION 15. Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe risque aquatique (WGK) WGK 1 (Légèrement dangereux pour l'eau)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N° 1907/2006 (REACH), Article 57).

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Voir scénario d'exposition applicable au butanol en annexe

## SECTION 16. Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



**ANNEXE** : extrait du scénario d'exposition (ES n° 2) des travailleurs et de l'environnement applicables à l'utilisation professionnelle de la substance N butanol conformément aux exigences du règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

## 1. Utilisation professionnelle (Réactif pour analyses)

### Secteurs d'utilisation finale

*SU 22* Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

### Catégorie de produit chimique

*PC 21* Substances chimiques de laboratoire

### Catégories de processus

*PROC 15* Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### Catégories de rejet dans l'environnement

*ERC 2* Formulation de préparations

*ERC 6a* Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

## 2. Scénarios contribuant : conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC ESVOC 4

#### Quantité utilisée

Quantité journalière par site 133 t

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 m<sup>3</sup>/d

Facteur de Dilution (Rivière) 10

Facteur de Dilution (Zones côtières) 100

#### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'Emission ou de Libération: Air 0,05 %

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau 0,02 %

Facteur d'Emission ou de Libération: Sol 0 %

#### Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées 2.000 m<sup>3</sup>/d

Efficacité (d'une mesure) 87,4 %

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a SANS OBJET

### 2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

#### Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % à moins que spécifié autrement

Forme Physique (au moment de l'utilisation) Liquide moyennement volatil

Température du Processus < 62 °C

#### Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation 5 jours / semaine

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur Intérieur sans ventilation aspirante locale (LEV), Extérieur

#### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 945

Nom du produit : Solution mélangée pour chromatographie

V 16.2



## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

### Environnement

CS	Descripteur d'utilisation Msafe	Compartment	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1	ERC2	Eau douce	0,247	ECETOC TRA
		Sédiment d'eau douce	0,805	ECETOC TRA
		Eau de mer	0,566	ECETOC TRA
		Sédiment marin	0,865	ECETOC TRA
		Sol	0,196	ECETOC TRA
		Station d'épuration des eaux usées	< 0,001	ECETOC TRA
2.2	ERC6a	Eau douce	0,156	ECETOC TRA
		Sédiment d'eau douce	0,509	ECETOC TRA
		Eau de mer	0,175	ECETOC TRA
		Sédiment marin	0,568	ECETOC TRA
		Sol	0,198	ECETOC TRA
		Station d'épuration des eaux usées	< 0,001	ECETOC TRA

### Travailleurs

CS	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.3	long terme, par inhalation, local	0,1	ECETOC TRA